

Compte rendu conseil municipal du 09/10/2020

Ouverture de séance à 20h45

Présents : CAULE Yves (à partir de 21h15, procuration à Florine pépin de 20h45 à 21h15), GONTERO David, GONZALEZ MARTINEZ Patrick (à partir de 21h), GUITTARD Stéphane, HANSMETZGER Didier, HILAIRE Marie Françoise, NEVEU Alain (présent entre 21h20 et 21h40, procuration à GONTERO David hors de cette période), PEPIN Florine, RIVOIRE Chantal, TRIPARD Iscia
Absent excusé : VILLAVERDE Antoine, procuration à Didier HANSMETZGER

Secrétaire de séance : GUITTARD Stéphane

Lecture du compte rendu du dernier conseil (11/09/2020) : RAS, validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR : Pour permettre un vote avec le maximum de votants présents pour la demande d'adhésion au syndicat de l'eau de Couteuges, le conseil commence par aborder le point 4 (cérémonie du 11/11), le point 5 (questions diverses) puis le point 2 (décisions modificatives au budget 2020)

4) Cérémonie du 11/11/20 :

Une cérémonie traditionnelle sera célébrée au cimetière le 11/11/2020 à 10H30 :

- . Hommage de M. le Maire aux poilus de Blassac morts pour la France
- . Kamishibaï des enfants de la commune (lecture de lettres de poilus devant le monument aux morts)
- . Pot en extérieur après la cérémonie

Communication des horaires sur le site internet du village de Blassac à prévoir @Florine.

Demande de représentation des pompiers à la cérémonie @Didier

5) Questions diverses :

Se renseigner pour le prochain conseil à l'intérêt d'adhérer à l'association de développement des sites Clunisiens @Didier

Tri des archives municipales à organiser @Didier

3 registres de mairie à restaurer : un ancien devis de 1600€ pour les 3, refaire des demandes de devis de restauration @Didier

2) Décisions modificatives au budget 2020 :

Matériel informatique : transfert de crédit du compte 2151 (voirie) de -45€ vers le compte 2183 (+45€)

Défibrillateur : transfert de crédit du compte 2151 (voirie) de -413€ vers le compte 2188 (+413€)

Imprimante couleur et plastifieuse : transfert de crédit du compte 2151 (voirie) de -300€ vers le compte 2183 (+300€)

1) Demande d'adhésion au syndicat de l'eau de Couteuges pour 2021 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, suite aux investissements effectués par la Commune pour raccorder son réseau de distribution d'eau potable à celui du Syndicat intercommunal des Eaux de Couteuges, il conviendrait à présent qu'elle puisse s'adjoindre à ce syndicat en lui transférant sa compétence de distribution d'eau potable, en même temps qu'elle se retirerait du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois, auquel son adhésion en tant que commune isolée n'aurait plus de raison d'être.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-18 à 19 et L5711-1

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré (voté à l'unanimité), demande que la commune :

1. S'adjoigne au Syndicat intercommunal des Eaux de Couteuges
2. Se retire du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois

3) Fauchage des voies communales :

Suite à examens des différents devis reçus, il a été décidé pour l'année à venir :

- D'attribuer la fauche de sécurité de la commune (fin de printemps) à M. LACROIX Pierre Henri
- D'attribuer le passage de l'épareuse pour les buissons (fin d'automne/ début d'hiver) à M. LAUBY Michel
- D'évaluer la qualité du travail à l'épareuse de M. LACROIX Pierre Henri sur un chantier (chemin du relais)

Levée de séance à 21h45